

Apprenons à vivre ensemble

COLLECTIF ACCESS 65

PHOTO MARIANO



CLASSEMENT ACCESSIBILITE 65

2015

DES 13 PLUS GRANDES

COMMUNES DES

HAUTES PYRENEES

En partenariat avec



DIFFÉRENT

...comme
tout le monde

Qui sommes nous ?

Il y a une dizaine d'années, nos cinq associations ont créé un Collectif Associatif dans les Hautes Pyrénées dans le but d'agir et d'informer au sujet de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Nous participons aux réunions départementales, intercommunales et communales. Notre ambition est de promouvoir une meilleure accessibilité pour tous.

L'accessibilité : l'affaire de tous pour tous ?

C'est le message que nous voulons faire passer. Chacun de nous est concerné et peut agir pour un mieux vivre ensemble, il nous faut changer nos habitudes, nos réflexes. Ce n'est pas seulement une question de moyens financiers ou de points techniques même si cela est important. Les personnes à mobilité réduite sont vous et nous, dès lors que nous sommes gênés dans nos déplacements par un handicap (même temporaire), des bagages, une poussette.... Améliorer les déplacements et la vie des personnes à mobilité réduite, c'est améliorer notre vie à tous, les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap

Pourquoi ce Classement Accessibilité ?

C'est la quatrième édition de ce Classement Accessibilité (2011 - 2012 - 2013). En 2014 nous avons, dans le cadre des élections municipales, questionné les candidats sur leur projet en faveur des personnes à mobilité réduite.

Cette fois, nous interrogeons les 13 villes des Hautes Pyrénées de plus de 3 000 habitants (Argelès Gazost, Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Barbazan Debat, Bordères sur Echez, Juillan, Lannemezan, Lourdes, Odos, Séméac, Soues, Tarbes et Vic en Bigorre).

Notre questionnaire a pour but de mesurer l'accessibilité de ces communes bien sûr mais également de mesurer la volonté municipale et de s'inscrire pleinement dans notre action de sensibilisation de nos partenaires, des politiques et plus largement de tous les publics.

Les questionnaires sont à retourner avant

le 31 mai 2015

à : APF Délégation 65 pour le Collectif Access 65

ZI Nord - Route d'Auch - 65800 AUREILHAN



QUESTIONNAIRE

REPONSES

OUI NON

1) La commune a-t-elle mis en place une commission pour traiter de l'accessibilité ou participe-t-elle à une commission intercommunale ?

2) Si oui, quelle est la fréquence annuelle des réunions ?

3) Sur le plan joint, nous avons indiqué en rouge un parcours dans une zone que nous appelons "cœur de ville". Sur ce parcours, quel pourcentage de voirie est accessible ? (a)

4) D'ici la fin 2016, quel pourcentage pensez-vous atteindre ?

5) Dans la rue surlignée en jaune sur le plan joint, combien y a-t-il de commerces (ERP catégorie5) ? (b)

6) Combien sont accessibles ?

7a) Qu'avez-vous fait depuis 5 ans pour inciter les commerces qui ne sont pas accessibles à le devenir ?

.....

.....

7b) Que comptez-vous faire pour inciter les commerces qui ne le sont pas encore, à se rendre accessibles ?

.....

.....

.....

8) A qui vous adressez-vous en matière d'accessibilité pour les questions d'ordre technique et financier ? (partenaires , organismes...)

.....

.....

9) Avez-vous déjà perçu des fonds pour la mise aux normes d'ERP municipaux ? Si oui pour lequel / lesquels ?

.....

.....

10) Donnez au moins 5 exemples concrets de ce que vous allez mettre en conformité accessibilité sur l'exercice 2015/2016.

.....

.....

.....

.....

Maire de :

Nom & Prénom :

Date :

Cachet et Signature :

Quelques définitions

Accessibilité (loi du 11 février 2005) : *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu(e). Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.*

Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : *toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer telles que, par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes handicapées (moteur), personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette).*

Voirie accessible (a) : *Une voirie est dite accessible lorsqu'il est possible de se déplacer sur les trottoirs notamment en fauteuil roulant sans entrave, que les passages piétons sont accessibles (passages bateaux) et que les feux tricolores sont équipés avec un système audio par télécommande pour les personnes déficientes visuelles.*

ERP catégorie 5 (b) : *Constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel." L'établissement de catégorie 5 est celui dans lequel l'effectif du public est de moins de 200 personnes.*



AFM 65 - MDA - 21 Rue du IV septembre - 65000 TARBES
06 38 84 37 87
Mme Jocelyne CARJUZZA



HANDI SPINA
8 Rue Roger Salengro 65600 SEMEAC
06 07 40 26 95
Mr Bernard DUOLE



Délégation APF 65 - ZI Nord - Route D'Auch 65800 Aureilhan
05 62 93 86 07
Mmes Odile LE GALLIOTTE et Stéphanie MARSOL

Contacts



FNATH 64/65 - 78 bis rue du XIV juillet - 64000 PAU
09 81 67 98 15
Mme Fabienne HUBERT



AVH - MDA - 21 Rue du IV septembre 65000 TARBES
05 81 59 90 31 / 06 70 91 88 69
Mr Jacques ASFAUX et Mr Roland DELOM

Pour connaître notre but, nos missions et actions nous vous invitons à consulter :

<http://collectifaccess65.jimdo.com/>

